

développer des relations harmonieuses et pour favoriser une croissance non inflationniste, réduire les déséquilibres et renforcer la stabilité financière internationale.

Ils établiront un dialogue sur la politique de l'emploi ainsi que sur des questions liées au travail et des questions sociales sous l'égide du Comité mixte de coopération. Ce dialogue peut porter sur l'élimination des obstacles à l'emploi et des éléments dissuasifs en matière d'entrée sur le marché du travail ; l'intégration des jeunes dans le marché du travail ; le renforcement de la mobilité des travailleurs ; certaines approches de la formation et de l'innovation sur les lieux de travail.

II. QUESTIONS DE POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ

Comme indiqué dans la déclaration de 1990 sur leurs relations, l'UE et le Canada sont attachés l'un et l'autre au renforcement des relations transatlantiques ainsi qu'à la sécurité et à la stabilité en Europe, à l'expansion de la démocratie, au respect des droits de l'homme et à l'État de droit dans le monde en général. Ils ont un intérêt commun à favoriser et appuyer les efforts visant à résoudre les conflits internationaux et civils, notamment en appuyant les mesures de maintien et de consolidation de la paix. Ils se sont également engagés l'un et l'autre à oeuvrer par l'intermédiaire d'organisations internationales compétentes et à mettre en oeuvre une diplomatie préventive conformément au droit international.

Dans l'esprit des engagements et des mécanismes identifiés dans la déclaration de 1990, des domaines de consultation et d'action communes seront définis en commun et périodiquement réexaminés.

1. Renforcement de la coopération sur les questions de sécurité euro-atlantique

Reconnaissant le caractère indivisible de la sécurité euro-atlantique, ils confirment que l'OTAN reste, pour ses membres, la pièce maîtresse de la sécurité transatlantique qui établit le lien indispensable entre l'Amérique du Nord et l'Europe.